

Date:

04 Décembre 2023 N° de client MC386741 **Réf. à rappeler lors de votre règlement :** 3867410980743

Monsieur Thierry de Mazancourt 12, quai Henry IV 75004 Paris FRANCE

## Avis d'échéance

Navire assuré : SY Suspens 84 "ARCANE"

1 Responsabilité Civile, Police n° 81756013-11	
(Apériteur Chubb European Group SE, Direktion für Deutschland, Consortium : EUROTPL) * voir en bas de l'avis d'échéance	
Prime suivante. période du : 07/01/2024 - 07/01/2025 (Avis d'échéance n° 80251434)	€ 251,29
Frais	€ 10,00
Taxe d'assurance (France: 19 %)	€ 49,65
Prélèvement SEPA le : 08/01/2024	€ 310,94

Protection Juridique, Police n° 81756014-11	
(Apériteur CFDP Compagnie Française de Défense et Protection, Consortium: 23) * voir en bas de l'avis d'échéan	ce
Prime suivante. période du : 07/01/2024 - 07/01/2025 (Avis d'échéance n° 80251430)	€ 71,38
Frais	€ 10,00
Taxe d'assurance (France: 13,4 %)	€ 10,90
Prélèvement SEPA le : 08/01/2024	€ 92,28

Montant des primes : € 403,22

Les montants indiqués sur votre avis d'échéance seront prélevés sur votre compte à la date précisée sous chaque écriture, sous la référence SEPA 214.36252 et notre identifiant créancier MC71ZZZ528222.

BIC BNPAFRPPXXX (BNP-PARIBAS SA (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.)), IBAN XXXX XXXX XXXX XXXX 5159

Détenteur du compte : Thierry de Mazancourt

Si la date prévue de prélèvement est un jour férié, celui-ci aura lieu le jour ouvré suivant. Le prélèvement peut être inférieur du fait de la déduction d'une créance.

Conditions de Résiliation (Loi Chatel du 28.01.2005): Les contrats à tacite reconduction peuvent être dénoncés en envoyant une lettre recommandée à l'assureur dans les vingt jours qui suivent la date d'envoi de l'avis d'échéance (le cachet de la poste faisant foi). Les contrats à paiement fractionné peuvent être résiliés dans les conditions ci-dessus à leur échéance annuelle uniquement. Sont seuls concernés les contrats à tacite reconduction couvrant les risques privés.

Conformément à l'article 25-2° du Code des Taxes de la Principauté de Monaco, les opérations d'assurance sont exonérées de TVA.

\*Ci-dessous les assureurs actuels de vos contrats. Le premier assureur listé est l'apériteur:

## Responsabilité Civile Consortium : EUROTPL

25,00% Chubb European Group SE, Direktion für Deutschland, 25,00% Allianz Global Corporate & Specialty SE, Deutschland, 25,00% Kravag Logistic Vers. AG, Deutschland, 25,00% AIG Europe S.A., Direktion für Deutschland

**Protection Juridique Consortium: 23** 

100,00% CFDP Compagnie Française de Défense et Protection

Allemagne • Australie • Autriche • Danemark • Espagne • Grande-Bretagne • Grèce • Monaco • Pologne • Suède

Page 1 de 1

